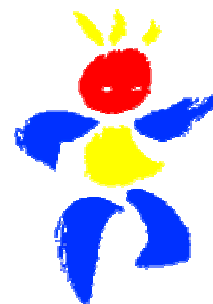




SNES/FSU hors de France



SNUIPP-FSU

Paris le 13 octobre 2011

Madame DESCÔTES Anne-Marie
AEFE (Agence pour l'Enseignement Français
à l'Etranger)
Ministère des Affaires Etrangères
19/21 avenue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS 07 SP

Madame la Directrice,

Le 21 septembre 2011 s'est tenue à l'AEFE une réunion avec différents acteurs du réseau des établissements de l'AEFE sur le financement de mesures pluriannuelles qui permettraient de porter le plancher des ISVL à 15 % du niveau des indemnités d'expatriation de chaque pays.

Le SNES et le SNUipp se félicitent de l'organisation de cette réunion et de la future adoption par le Conseil d'Administration, qui réunira le 30 novembre, d'un plan de financement permettant d'atteindre cet objectif.

Pour autant, cette réunion ne remplit qu'une partie de l'objectif fixé par le président du CA lors de la réunion du 11 mai. Il avait en outre indiqué que la liste de mise à niveau des ISVL revendiquée par les personnels dans un grand nombre de pays et présentée par les syndicats de la FSU ferait l'objet d'un examen et d'un chiffrage par l'AEFE. Force est de constater que cette partie n'en est qu'à ses balbutiements. Nos collègues attendent la fixation précise des niveaux d'ISVL à atteindre au terme du plan d'augmentation. Nos organisations syndicales demandent que ce processus soit clos avant le CA du 30 novembre.

L'ISVL n'est pas le seul problème de rémunération qui préoccupe les personnels de l'AEFE.

La réforme des indemnités de résidence se répercute sur les personnels expatriés avec des conséquences de même nature que pour les personnels rémunérés par le MAEE. Les correspondances de groupes sont certes indiquées mais ces changements ont des répercussions sur les niveaux de rémunération à la hausse ou à la baisse suivant les pays. Aucune indemnité compensatrice n'a été prévue comme cela a toujours été le cas dans l'histoire des décrets de rémunérations aux Affaires étrangères et les représentants des personnels n'ont pas pu avoir les chiffres de l'« économie » de cette réforme. Du bout des lèvres, on parle d'économies réalisées ! Mais au profit de qui ?

Toujours est-il que le SNES et le SNUipp demandent que ces économies soient affectées à la réalisation des demandes suivantes : suppression des groupes 7 et 8 de l'indemnité d'expatriation et glissement des enseignants vers des groupes jusque là réservés aux personnels de direction et administratifs à savoir les groupes 3 et 4. Ainsi ces personnels pourraient bénéficier de quatre groupes de rémunération comme leurs collègues chefs d'établissements et administratifs permettant ainsi une meilleure prise en compte des corps auxquels ils appartiennent et des fonctions qu'ils exercent à l'étranger.

Les personnels recrutés locaux ne font pas exception dans cette politique de régression salariale. Par TD en date du 29 juillet 2011, le ministère des Affaires étrangères a informé les postes que le pourcentage du taux d'inflation constaté par le FMI ne serait, au titre du coût/vie 2011, pris en compte qu'à hauteur de 60%, et encore pas dans tous les postes.

En effet si la prise en compte de 60 % du taux FMI aboutit à un taux lui-même égal ou inférieur à 1,5 %, il n'y aura pas d'application du coût-vie. Ce n'est pas tout : la mesure coût/vie ne prendrait pas effet au 1^{er} janvier, mais seulement au 1^{er} juillet ! Le SUPMAE, le SNUipp et le SNES demandent l'annulation de cette mesure et des augmentations de salaires des recrutés locaux correspondant à l'évolution du coût de la vie dans les pays. Nos syndicats demandent à l'AEFE une prise de position claire sur la non application aux personnels recrutés locaux des EGD.

A ces problèmes de rémunération des personnels à l'étranger, le SUPMAE, le SNUipp et le SNES ajoutent le sort qui est imposé aux personnels des Affaires étrangères mis à disposition de l'AEFE au siège à Nantes. Le MAEE et l'AEFE veulent leur imposer de se mettre en détachement et de passer sous contrat avec l'AEFE au 1^{er} janvier 2011. Les syndicats de la FSU demandent qu'une concertation sérieuse s'engage avec les personnels et leurs représentants et en tout état de cause, le report de la mesure au 1^{er} septembre 2012.

Tous ces problèmes, à ce jour sans solution satisfaisante, amènent le SNUipp et le SNES à déposer un préavis de grève pour le 20 octobre 2011 pour tous les personnels de l'AEFE à l'étranger y compris les recrutés locaux, ainsi que ceux du siège à Nantes et Paris.

Veuillez croire, Madame la Directrice, en l'assurance de mes meilleures salutations.

Christophe Le Bolc'h
Pour le SNUipp Hors de France,



Roger FERRARI
Pour le SNES hors de France



Même lettre à M. MASSET